



**SÉMINAIRE INTERNATIONAL
SUR « LA FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ »**
Chambre des Députés, Valparaiso – CHILI, 7-8 mars 2011

**Communication de Mme Françoise Laborde,
Vice-présidente de la Délégation, Sénatrice de la Haute-Garonne,
devant la Délégation, au Sénat, le 19 mai 2011**

Mes chers collègues,

A la demande de M. le Président du Sénat, et à l'invitation de Mme Alejandra Sepúlveda Orbenes, présidente de la Chambre des députés du Chili, je me suis rendue le 7 mars dernier, en tant que vice-présidente de notre Délégation aux Droits des Femmes, à un séminaire international sur la féminisation de la pauvreté, organisé par la Chambre des députés du Chili, qui a réuni à Valparaiso une trentaine de parlementaires de tous pays et de tous continents. Au cœur des préoccupations de notre Délégation, le thème choisi par Mme Sepúlveda Orbenes traverse en effet les frontières.

Avant de vous présenter les recommandations adoptées dans la « **Déclaration de Valparaiso** », dont la signature a clôt nos débats, je vous parlerai rapidement des problématiques soulevées par la féminisation de la pauvreté et, en particulier, de celles qui ont fait l'objet de la troisième table-ronde, à laquelle j'ai participé, et qui traitait de la pauvreté des femmes en lien avec le travail et l'éducation.

Permettez-moi, tout d'abord, de préciser le sujet dont nous parlons puisque le concept de « féminisation de la pauvreté », « découvert » en quelque sorte dans les années 1970 et vulgarisé au début des années 1990, recouvre une réalité bien précise : la féminisation de la pauvreté est un creusement de la différence entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes, ou des ménages dirigés par une femme, d'une part, et des ménages dirigés par un homme ou un couple, d'autre part. Ce concept implique donc une évolution, qu'il ne faut pas confondre avec la prévalence du taux de pauvreté, plus élevé chez les femmes ou les ménages dirigés par une femme.

La féminisation de la pauvreté est un phénomène mondial, **puisque'aujourd'hui les femmes représentent 70 % des pauvres de notre planète et 60 % des travailleurs pauvres. Ces chiffres traduisent une détérioration de la situation des femmes, imputable, selon les associations internationales spécialisées, à leur statut dans les deux systèmes dominant actuellement notre société-monde : le patriarcat et le néolibéralisme.**

Selon les informations fournies par ces associations, les deux systèmes se complètent souvent pour maintenir les femmes en état de pauvreté :

- l'un pour conserver entre les mains des hommes tous les pouvoirs privés et publics, matériels et spirituels, politiques, économiques et culturels et
- le second pour avoir une réserve de main d'œuvre bon marché et docile.

DELEGATION

AUX

DROITS DES FEMMES

ET A

L'EGALITE DES CHANCES

ENTRE LES HOMMES

ET LES FEMMES



N'oublions pas, enfin, la troisième cause de la pauvreté des femmes, à savoir la guerre, qui les spolie de tous leurs biens, leur enlève leur travail, les jette dans des camps de réfugiés et leur fait subir des violences extrêmes.

Si le thème de la féminisation de la pauvreté n'a pas fait l'objet d'un rapport de notre Délégation en tant que tel, il traverse toutes nos thématiques. **Le rapport de la Délégation pour l'année 2005-2006 sur « Familles monoparentales, familles recomposées » a, en particulier, relevé une tendance insuffisamment connue : la paupérisation croissante des parents isolés** et, plus spécifiquement, des mères en France, qui est au cœur du sujet dont nous parlons aujourd'hui.

En France, le phénomène reflète également les inégalités persistantes sur le marché du travail. Ainsi, la délégation a eu l'occasion de souligner à diverses reprises que :

- les femmes en France sont surreprésentées parmi les emplois non qualifiés (60 %) et 30 % des femmes qui travaillent ont un emploi sans qualification reconnue ;
- les femmes sont très majoritaires (83 %) parmi les salariées à temps partiel ;
- les différences de salaire restent importantes : ainsi, les femmes sont près de deux fois plus souvent au SMIC que les hommes, et les deux-tiers des salariés à bas salaires sont des femmes. Même à emploi et compétence égales, les femmes gagnent en moyenne 25 % de moins que les hommes ;
- ces différences expliquent qu'elles ont, en moyenne, des retraites plus faibles ;
- enfin, les femmes demeurent toujours plus touchées que les hommes par le chômage : 8,3 % sont au chômage en 2008, contre 7,3 % pour les hommes.

Le séminaire qui s'est tenu à Valparaíso les 7 et 8 mars nous a permis de confronter les points de vue et de témoigner, chacune pour son pays, des causes et phénomènes responsables du maintien de la féminisation de la pauvreté.

Étant également membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, j'ai choisi de participer, pour ma part, à la table ronde consacrée aux femmes, au travail et à l'éducation, et c'est donc les débats autour de cette problématique que je vous rapporterai aujourd'hui.

J'ai souhaité faire circuler les informations qui ont servi de base de travail à nos discussions car je tiens à souligner particulièrement le fait que les problématiques dans ce domaine sont transversales et dépassent les spécificités nationales.

Nous sommes partis des constats suivants :

1. Les premiers concernent les modèles des marchés du travail

Bien que les femmes aient intégré le marché du travail en plus grand nombre durant



ces dernières décennies, les marchés du travail continuent à favoriser les hommes, et les femmes éprouvent toujours davantage de difficultés pour accéder à la formation.

Quel que soit le pays, le marché du travail est conditionné par le modèle familial traditionnel (un bon salaire pour l'homme, la femme à la maison). Ce modèle repose sur la conception du mariage tout au long de la vie : dans cette configuration, l'homme est le travailleur idéal car il ne s'occupe pas des tâches domestiques.

Par ailleurs, l'une des causes principales des inégalités de genre sur le marché du travail réside dans la persistance de la « sexuation » de certaines tâches, consistant notamment à réserver aux femmes les responsabilités relatives aux soins aux personnes, comme si l'on projetait dans la sphère professionnelle la capacité « naturelle » de la femme à être mère.

2. Les seconds concernent les modèles de la structure familiale

- Les familles monoparentales sont le plus souvent constituées de femmes : 88 % en Amérique latine, 85 % en France, selon l'INSEE en 2005.

- Les femmes ont pris un rôle de plus en plus important dans la structuration de la famille.

Il ressort de ces deux facteurs conjugués que l'état de soumission dans lequel se trouvent les femmes dans les différentes dimensions de leur vie trouve ses racines dans les modèles d'insertion sur le marché du travail et dans la faiblesse de leur pouvoir économique.

Les discussions qui ont eu lieu lors de la table-ronde ont fait émerger des propositions communes qui ont servi de base à la déclaration finale. Je voudrais, ici, en souligner quelques-unes qui me paraissent particulièrement importantes :

- Il faut considérer **le temps et l'emploi de ce temps**, comme un facteur clé dans l'analyse de la pauvreté ; car il reflète la mesure du bien-être et des opportunités individuelles des femmes ;

- Il faut **valoriser le revenu de la femme au foyer dans le produit intérieur brut (PIB)** car, au-delà du pouvoir économique, c'est de reconnaissance sociale et familiale dont elles ont besoin ;

- Les inégalités sont entretenues par des **cadres culturels puissants**, qui encouragent les différentes formes de discrimination de genre. C'est donc dès le plus jeune âge qu'il faut intervenir pour apprendre aux petites filles à dire NON.

A l'issue des débats, le séminaire international a adopté la « Déclaration de Valparaíso », dont nous vous avons transmis un exemplaire, en vertu de laquelle les participants se sont engagés à partager entre eux l'information qui les aidera à prendre des décisions et élaborer des politiques capables de répondre à cette



problématique.

Parmi ces engagements, je citerai ceux qui me paraissent les plus importants et, notamment :

- la création d'écoles à amplitude horaire étendue et une meilleure couverture des centres de soins pour les enfants ;

- l'adoption de politiques publiques orientées vers le soin aux enfants et aux personnes âgées, que la femme assume traditionnellement, pour encourager l'ouverture de crèches, ou de maisons de retraite et de soins aux personnes âgées ;

- l'intégration du travail domestique non rémunéré aux Comptes nationaux, en reconnaissant la valeur ajoutée au produit intérieur brut (PIB).

Au-delà de ces engagements, les débats auxquels j'ai pu participer au cours de ce séminaire ont conforté ma conviction que, nonobstant la différence des contextes, des cultures et des niveaux économiques, les femmes subissent, partout dans le monde, le poids des mêmes stéréotypes qui les maintiennent dans un état de faiblesse économique, mais aussi psychologique.

Je souhaite que la Déclaration de Valparaíso constitue non une fin, mais une étape dans l'action concertée internationale visant à lutter contre les causes qui maintiennent les femmes dans l'état de pauvreté et c'est avec ce nouvel éclairage que je prendrai part aux travaux, en ce sens, de notre délégation.

Je terminerai ce bref compte-rendu en insistant sur ce que les participants de la conférence ont estimé être les causes principales du maintien des femmes dans des états de dépendance qu'elles ont du mal à dépasser. Comme vous avez pu l'entendre entre les lignes de mon exposé, les femmes continuent d'être la cible de stéréotypes forts, dans leur milieu personnel comme professionnel, qui tendent à les cantonner dans des rôles subalternes ou subordonnés.

Ce sont ces stéréotypes qu'il faut continuer à combattre. Et ce combat commence à l'école. C'est en effet en intervenant dès le plus jeune âge que l'on peut espérer un changement des comportements et c'est en ce sens que nous en sommes tous responsables.

Je terminerai ce court exposé en évoquant le reste du programme de mon déplacement, puisqu'il a été pour moi l'occasion de visiter le lycée français de Santiago du Chili et l'Alliance française de Valparaíso-Viña del Mar.

Je vous remercie de votre attention, mes chers collègues.



Avec Mme Alejandra Sepúlveda Orbenes, présidente de la Chambre des Députés du Chili



**SÉMINAIRE INTERNATIONAL
SUR « LA FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ »**
Chambre des Députés, Valparaíso – CHILI, 7-8 mars 2011

DÉCLARATION DE VALPARAISO

Réunis à Valparaíso (Chili), le 7 mars 2011, les parlementaires participant au Séminaire international sur la « féminisation de la pauvreté », organisé dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la femme, en conformité avec les décisions prises lors de la 6^e Réunion des présidentes des Parlements qui s'était tenue en juillet 2010 à Berne (Suisse), déclarons ce qui suit :

Considérant que la féminisation de la pauvreté affecte des millions de femmes dans le monde et qu'elle trouve son origine dans les inégalités entretenues par des cadres culturels qui encouragent différentes formes de discrimination de genre ;

Insistant sur l'urgence d'aborder la féminisation de la pauvreté depuis une perspective multidimensionnelle, où les injustices dans l'éducation se rajoutent à celles de la santé, du travail, de la discrimination symbolique, de la représentation politique et de la situation économique, notamment ;

Comprenant que la féminisation de la pauvreté a des effets importants sur l'autonomie et le développement des femmes ;

Rappelant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes, la plateforme d'action de Pékin, les conclusions de Pékin+15 et les différents instruments internationaux auxquels nos États ont adhéré dans le but d'élaborer un calendrier commun dans la lutte contre les discriminations envers les femmes ;

Observant qu'aujourd'hui les femmes occupent seulement 19,2 % des sièges de parlementaires dans le monde, et que le manque de représentation politique affecte de manière directe les possibilités pour les femmes de lutter pour leurs droits ;

Ayant à l'esprit, en outre, l'incidence de facteurs tels que le changement climatique et la crise financière de 2010, parmi les causes ayant aggravé la position relative des femmes dans le domaine de la pauvreté ;

Nous nous engageons à :

1. Renforcer et introduire des indicateurs et des outils de mesure, d'évaluation et d'avertissement comprenant des aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs, pour évaluer la perception des aides par le bénéficiaire des programmes. De cette façon, seront recueillies des informations pertinentes permettant la prise de décisions et l'élaboration de politiques sociales capables de répondre avec la plus grande efficacité à cette problématique.

2. Constaté que les unions conjugales sont devenues plus fragiles, qu'elles sont dissoutes plus fréquemment et que, par conséquent, le nombre de foyers monoparentaux dans lesquels

les femmes assument la responsabilité de chef de famille sont en augmentation, comme l'est également le nombre des enfants nés hors mariage.

3. Faire ressortir que la brèche de la pauvreté entre les hommes et les femmes est plus importante dans la tranche d'âge correspondant à l'activité professionnelle (18 à 44 ans). D'où l'importance d'élaborer des programmes en vue de l'insertion sur le marché du travail formel et d'introduire des politiques permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

4. Établir un lien entre la formation et l'adaptation à un emploi salarié, permettant à la femme d'exercer une activité productive et rémunérée dans des conditions de liberté, de sécurité et de dignité.

5. Intégrer dans les plans éducatifs des contenus transversaux permettant aux hommes, à travers la formation, de s'épanouir dans leur rôle de pères et d'assumer les tâches ménagères.

6. Envisager, entre autre choses, la création d'écoles à amplitude horaire étendue et une meilleure couverture des centres de soins pour les enfants.

7. Intégrer le travail domestique non rémunéré aux Comptes nationaux, en reconnaissant la valeur ajoutée au produit intérieur brut (PIB).

8. Renforcer l'institutionnalisation du marché du travail pour contrôler, dans les pays qui l'ont signée, l'exécution de la convention n°100 sur l'égalité de rémunération de 1951 qui établit comme principe directeur « l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail de même valeur ».

9. Impulser des politiques d'équité et de transversalité, de portée tant éducative que culturelle, vers les réseaux sociaux et technologiques, le marché du travail et, en général, les systèmes de sécurité sociale.

10. Introduire des changements dans les normes culturelles qui associent la femme au travail domestique, au soin des enfants, des personnes âgées et handicapées, en modifiant le modèle traditionnel de séparation des tâches au sein du foyer, en développant le concept de coresponsabilité parentale, suivant lequel c'est au père et à la mère qu'incombe la responsabilité du soin des enfants et du foyer dans des conditions d'égalité.

11. Concilier vie de famille et vie professionnelle, en veillant à la non précarisation de l'emploi de la femme. En adoptant des initiatives de flexibilisation du travail, comme la réduction de la journée de travail, le travail à temps partiel, les options de télétravail. Ces mesures doivent permettre le respect total des règles de travail et de sécurité et ne doivent pas représenter un obstacle à l'épanouissement de la femme dans le monde du travail.

12. Impulser des politiques publiques orientées vers le soin aux enfants et aux personnes âgées que la femme assume traditionnellement, dans le prolongement de la couverture des crèches, de l'éducation scolaire et des maisons de retraite et de soins aux personnes âgées.

Signé à Valparaiso le 7 mars 2011

SÉMINAIRE INTERNATIONAL
SUR « LA FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ »
Chambre des Députés, Valparaiso – CHILI, 7-8 mars 2011

Table-ronde n° 3 consacrée à « Les femmes, le travail et l'éducation »
Avec la Participation de Me Françoise Laborde, vice-présidente de la D.D.D.F.

• Les modèles de marché du travail sont plus favorables aux hommes

Bien que les femmes aient intégré le marché du travail en plus grand nombre durant ces dernières décennies, les marchés du travail continuent à favoriser les hommes, et les femmes éprouvent davantage de difficultés pour accéder à la formation.

Le travail est conditionné par le modèle familial traditionnel (un bon salaire pour l'homme, la femme à la maison). Ce modèle repose sur la conception du mariage tout au long de la vie : dans cette configuration, l'homme est le travailleur idéal car il ne s'occupe pas des tâches domestiques.

Les femmes revendiquent non seulement un bon salaire, mais aussi le respect de la dignité et de l'autonomie.

Ayant moins de temps et un revenu plus faible, les femmes sont donc victimes de la pauvreté.

• Des relations de genre différentes, de nouveaux rôles pour les femmes au sein des familles

Les évolutions démographiques, sociales, culturelles et économiques induisent une diversification des modèles familiaux.

Les femmes ont pris un rôle de plus en plus important dans la structuration de la famille.

• Familles monoparentales et pauvreté

Le salaire moyen d'un foyer à la tête duquel on trouve une femme est significativement plus bas.

Les familles monoparentales sont le plus souvent constituées de femmes : 88 % en Amérique latine (contre 11 % seulement pour les hommes).

• L'état de pauvreté est plus dur pour les femmes

La grande majorité des femmes chef de famille, ne peuvent compter sur un revenu additionnel de leurs époux, ce qui implique une plus grande vulnérabilité pour les enfants et tend à pérenniser la reproduction du cycle intergénérationnel de la pauvreté. De même, elles ne peuvent s'appuyer sur un conjoint pour le partage des tâches domestiques.

• La pauvreté de temps est aussi une nouvelle conception

Considérons le temps et son emploi comme un facteur clé dans l'analyse de la pauvreté, reflétant le bien-être ou la mesure des opportunités individuelles.

• Nouvelles régulations

La redistribution entre les hommes et les femmes du travail non rémunéré passé à s'occuper de la famille conditionne :

- . la garantie de pouvoir fournir des soins et d'être soi-même soigné ;
- . la garantie du droit de travailler ;
- . l'égalité des genres ;
- . la victoire sur la pauvreté, particulièrement la pauvreté des femmes.

• Les inégalités de genre sur le marché du travail

L'état de soumission dans lequel se trouvent les femmes dans les différentes dimensions de leur vie trouve ses racines dans les modèles d'insertion sur le marché du travail et dans la faiblesse de leur pouvoir économique.

• La division sexuée du travail et les inégalités de genre

Une des causes principales des inégalités de genre sur le marché du travail réside dans la persistance de la « sexuation » de certaines tâches, consistant notamment à réserver aux femmes les responsabilités relatives aux soins aux personnes.

On projette donc dans le travail la capacité « naturelle » de la femme à être mère.

La division sexuée du travail influe sur le partage du temps de travail des hommes et des femmes, tant dans la sphère professionnelle que personnelle et crée une série de mythes et de préjugés sur la capacité des femmes à travailler et à concilier travail et vie de famille.